

# APPEL A PROJET EXPOSITIONS ET PERFORMANCES ARTISTIQUES

## DOSSIER DE CANDIDATURE

Saison 2022/2023

#### Notice d'information

#### Contexte général de l'appel à projets

La Ville d'Avignon invite les artistes indépendants ou les associations culturelles à présenter leur candidature pour la saison d'exposition 2022/2023 dans 5 salles mises à leur disposition :

- Le Cloître Saint-Louis
- L'éalise des Célestins
- La Manutention
- La Chapelle Saint-Michel
- L'Eglise des Cordeliers

Le Cloitre Saint Louis propose une superficie de 298m2 d'exposition par étage pour le premier et le deuxième, et 198m2 d'exposition au rez-de-chaussée. Il propose un espace pour les expositions d'envergure, qu'elles soient collectives ou individuelles, mais il peut également accueillir des artistes séparément sur chaque niveau. Le lieu est équipé de systèmes d'accrochage. Pour des raisons de sécurité au deuxième étage les possibilités de suspensions et d'œuvres en volume de grand format sont limitées. Il conviendra de préciser la faisabilité avec le régisseur.

L'Eglise des Célestins, espace magistral rénové en 2019, est dédié, de par ses volumes, à des installations et des scénographies ambitieuses. Ce site prestigieux sera avant tout proposé aux projets qui seront élaborés en adéquation avec le lieu (thématique, scénographie, éclairage...). L'Eglise étant classée monument historique, toute atteinte à l'architecture est interdite. Il est nécessaire de prévoir des systèmes d'accrochage adaptés à la charge de l'exposant.

La Manutention, caractérisée par sa vitrine sur rue, se situe aux pieds des escaliers Saint Anne, proche du Verger Urbain V. Elle offre un lieu intimiste où des œuvres de moyens formats trouveront leur place, jouissant ainsi d'une belle visibilité dans un espace urbain très fréquenté de la ville. Le lieu est équipé de systèmes d'accrochage classique (cimaises).

La Chapelle Saint-Michel, offre une surface de 40m2 d'exposition, dans un écrin patrimonial idéalement situé place des Corps Saints. Elle peut accueillir des expositions de photographies, peintures, sculptures et arts numérique. Le lieu est équipé de systèmes d'accrochage.

**L'Eglise des Cordeliers**, située sur la célèbre rue des Teinturiers, offre un espace d'exposition intimiste baigné par la lumière traversant ses vitraux. Elle bénéficie d'un jardin pouvant accueillir des œuvres en extérieur. L'Eglise des Cordeliers a une jauge d'accueil maximum de 19 personnes simultanément. Il n'y a pas de système d'accrochage.

Le présent dossier de candidature ne constitue pas une demande de subvention en numéraire.

#### Critères d'éligibilité

- L'artiste/le siège de l'association <u>réside à Avignon, dans le territoire du Grand</u> **Avignon** sauf si projet spécifique porté par la Ville ou dans lequel elle est partenaire.
- Les projets d'exposition qui relèvent du domaine des arts plastiques, décoratifs, photographiques, visuels ou numériques ou des performances.
- Le projet s'inscrit hors juillet et août.
- L'artiste ou l'association ne pourra présenter qu'une seule demande annuelle dans le cadre l'appel à projet. Un délai de douze mois devant espacer les expositions.
- Le demandeur occupe les lieux à minima pour une durée de deux semaines, et au maximum d'un mois.
- Le projet d'exposition devra être en adéquation avec le lieu sollicité (type d'œuvres, scénographie, accès au lieu, logistique). La commission se réserve le droit de réorienter les demandes sur un autre lieu d'exposition plus adapté si elle le juge nécessaire.
- L'exposition est gratuite, et accessible à tous les publics.

#### Modalités d'exposition

- Le demandeur s'engage à présenter son travail lors de visites de publics spécifiques (scolaires, périscolaires, séniors...); Il proposera des actions de médiation (ateliers, rencontres) autour de l'exposition proposée.
- Le demandeur met à disposition à titre gratuit les œuvres exposées, gère le transport, le montage, le démontage de l'exposition ainsi que les assurances des œuvres. Dans le cas d'une exposition collective, un rendez-vous en présence du régisseur et de tous les artistes devra être mis en place afin de préciser la scénographie.
  - Dans l'ensemble des lieux d'expositions, il est interdit de percer ou de trouer à des fins d'accrochage.
- Pour l'ensemble des besoins scénographiques (grilles, socles, éclairages, vitrines, tables, etc...), le demandeur pourra se rapprocher des services de la Ville afin d'évaluer les possibilités de prêt de matériel. Le matériel non disponible restera à sa charge. Le demandeur devra prévoir un délai de deux mois avant toute demande de prêt auprès des services techniques de la ville. Les demandes de stationnement devront être effectuées dans le même délai auprès des services compétents.
- Le demandeur assure la surveillance de ses œuvres durant l'exposition. La vente d'œuvre est interdite au sein des lieux d'exposition de même que l'affichage de prix.

- Le demandeur assure l'organisation et la mise en œuvre de sa stratégie de communication en faisant référence au soutien de la Ville (vernissage, visuel, presse et tous support de communication).
- Les propositions d'inaugurations et de conférences de presse devront impérativement être communiquées au Cabinet de Madame le Maire.
- Le projet sélectionné fait l'objet d'une convention de mise à disposition entre la Ville d'Avignon et le demandeur, personne morale de droit privé à but non lucratif.
- La convention de mise à disposition est accompagnée d'un cahier des charges relatif au lieu de l'exposition. Le demandeur devra se conformer à toutes les modalités précisées dans ce cahier des charges.

#### Critères de sélection

- Qualité artistique et/ou intérêt scientifique/pédagogique/ludique/documentaire du projet proposé
- Mise en place d'activités de médiation (visites guidées, brochures, conférences, ateliers...)
- Actions à destination du jeune public (public du PASS CULTURE) et/ou du public Sénior.

#### Remise des candidatures

Pièces justificatives à joindre avec le dossier de candidature :

- Une description générale du projet d'exposition (1 page)
- Des visuels récents représentatifs de l'exposition
- Une liste des œuvres et de leurs formats
- Une attestation de responsabilité civile récente
- Un budget prévisionnel

Les dossiers devront être envoyés en courrier simple ou en recommandé avec accusé de réception.

Suite à l'avis rendu par une commission ad hoc, une réponse écrite sera retournée à chaque candidature **complète transmise**.

Les projets retenus feront l'objet d'une programmation en fonction des dates et des lieux disponibles.

Les dossiers incomplets ou remis après la date limite de candidature ne seront pas retenus, et pourront être renvoyés à leurs auteurs.

Pour tout renseignement relatif à l'appel à projet, les candidats peuvent contacter :

Direction Action Culturelle et patrimoniale: 04.90.80.84.59 / culture@mairie-avignon.com

Intitulé du projet d'exposition temporaire			
Renseignements administratifs			
	1. Vous êtes une association :		
•	Nom de l'association		
•	Responsable légal de la structure (nom, prénom) :		
•	Statut du responsable légal :		
•	Adresse du siège social :		
•	Numéro SIRET / SIREN :		
•	Nb d'adhérents en 2021 :		
•	Montant de la cotisation annuelle :		
•	Actions et projets de l'association :		
•	Responsable du projet :		

2. Votre demande est individuelle :
Nom - Prénom :
Responsable du projet (si différent de l'exposant) :
Adresse postale :
N° de tél fixe :
N° de tél. portable :
Adresse mail:
3. Vous êtes un collectif d'artistes
Nombre d'exposants / de participants :
Noms-prénoms des participants :
Responsable du projet :
Adresse du responsable du projet :
N° de tél portable ou fixe :
Adresse mail:
sions concernant le(s) participant(s) à l'exposition :
Quels sont les partenaires du projet ? (Financiers, humains, matériels, mises à disposition de locaux)

Département Culture de la ville d'Avignon Direction action culturelle et patrimoniale 84045 Avignon cedex 9

Nom - Prénom :....

N° tél. portable :....

Responsable sur le lieu d'exposition :

### 3 Présentation du projet artistique

Description générale

• T	ïtre du projet :			
• C	Contenu artistique proposé :			
•••••				
Nomb	re d'œuvres exposées :			
Lieu s	souhaité pour présenter l'exposition* :			
	oître Saint-Louis	La Chapelle Saint-Michel		
_				
L'églis	se des Célestins	L'Eglise des Cordeliers		
□ La Ma	anutention			
	projetées du projet, y compris la position :	ériode de montage et de démontage de		
Choix 1	duau			
Choix 2 : duauau				

#### 4 Pièces à joindre au présent dossier de candidature

#### Pièces obligatoires :

- Fiche projet (résumé du projet en une ou deux pages)
- Visuels des œuvres exposées pour chaque artiste. Si les œuvres sont en cours de réalisation, fournir des visuels des œuvres antérieures. Aucun dossier ne sera examiné sans visuel
- Présentation de l'association, de l'artiste et de sa démarche artistique
- Attestation récente de responsabilité civile

#### Si vous êtes une association:

- Copie des statuts de l'association
- Copie de la publication au Journal Officiel

#### Pièces facultatives :

- Catalogue d'exposition
- Extraits de presse
- · Liste des œuvres et leur format par niveau
- Budget prévisionnel du projet d'exposition pour lequel l'espace d'exposition est sollicité

Les dossiers sont à retourner à l'adresse suivante avant les :

30 Avril 2022 et 15 octobre 2022

Département Culture de la Ville d'Avignon Service Action culturelle et patrimoniale Hôtel de Ville 84 045 Avignon cedex 9